

Exton, Adam (SC/HC)

De : stephanie.muccilli@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Date d'envoi : 31-03-2020 14:44
À : Nowers, Kathryn (SC/HC)
Objet : Appel avec les défenseurs des droits des aînés de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve-et-Labrador

Rebonjour Kathryn,

Je voulais signaler ce qui suit — J'ai eu un appel aujourd'hui avec Isobel McKenzie (défenseure des droits des aînés de la Colombie-Britannique) et D^{re} Suzanne Break (défenseure des droits des aînés de Terre-Neuve-et-Labrador). Les responsables d'EDSC se sont joints à moi pour cet appel et ont partagé les points clés ci-dessous avec leurs homologues de l'ASPC et de Santé Canada.

Points clés

- Médicaments d'ordonnance :** À Terre-Neuve-et-Labrador, il y a un problème avec les frais associés à l'exécution des ordonnances. Il y a eu un changement de politique, passant de la possibilité d'exécuter des ordonnances pour trois mois à celle de les exécuter pour un mois seulement en raison d'interruptions dans la chaîne d'approvisionnement. Cela entraîne des frais mensuels d'ordonnance et de livraison pour des personnes qui, autrement, paieraient ces frais tous les trois mois. Recommandation : Que le gouvernement fédéral recommande aux provinces de travailler avec les compagnies pharmaceutiques pour régler la question des frais d'exécution d'ordonnance afin de limiter les coûts pour les particuliers à ce moment critique.
- Personnel dans les établissements de soins de longue durée :** Il existe différentes approches dans le pays concernant le personnel des établissements de soins de longue durée travaillant dans des établissements différents. Les deux très graves éclosions de COVID-19 en Colombie-Britannique ont été causées par le personnel soignant qui a apporté le virus dans un établissement en provenance d'un autre (ce ne sont pas toutes les provinces qui ont eu une éclosion dans un établissement de soins). Recommandation : Que le gouvernement fédéral fournisse une recommandation dans tout le pays qui limiterait le mouvement du personnel soignant entre les établissements afin d'aider à limiter les éclosions dans ces établissements.
- Soutien aux soins à domicile :** On s'inquiète de la possibilité d'une transmission communautaire par les travailleurs des soins personnels qui se rendent chez les clients. Les travailleurs de soins personnels doivent porter des masques chirurgicaux et des gants lorsqu'ils se rendent au domicile des différents clients afin de protéger les clients contre les maladies et de limiter la transmission communautaire (l'EPI complet n'est pas nécessaire lorsque le travailleur de soins personnels ou le client est asymptomatique et n'a donc pas besoin de gaspiller la réserve d'EPI). Recommandation : Que le gouvernement fédéral recommande aux provinces de mettre en place une directive selon laquelle tous les travailleurs de soins personnels qui visitent des clients à domicile doivent porter des masques et des gants chirurgicaux.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci

Stephanie

Stephanie Muccilli

Directrice de la politique, Cabinet de la ministre des Aînés
Emploi et Développement social Canada | Gouvernement du Canada
819-654-5541

**Director of Policy, Office of the Minister of Seniors
Employment and Social Development Canada | Government of Canada
819-654-5541**

